



Licencier en etant en arret maladie

Par **missarcenciel**, le **30/08/2010** à **15:18**

Bonjour,
Alors voila ca fais 4 mois que je travailler dans une entreprise agro-alimentaire le 13 Aout impossible de me rendre au travail crise d'apendicite donc je vais chez le medecin qui me mets 8 jours d'arret avec des examens a faire, 8 jours plus tard je me mets a vomir je retourne chez le medecin il me mets 3 jours pour gastro, et ensuite pareil 3 jours apres toujours aussi mal a rester coucher donc j'y retourne et il me mets 4 jours je devais reprendre aujourd'hui mais quand j'ai voulu savoir de quelle poste je reprenner je n'étais plus écrit sur les planning. Biensur demain je vais a l'entreprise leur dire ce que j'ai a dire pour eux mes absences ne sont pas justifier alors qu'il ont toujours eu leurs arrêts.
Ma question est, est ce qu'il ont le droit de me licencier pour un arret maladie qui a durer 2semaine et demi? Je compte deja aller au prud'homme.
Sachant que j'ai un loyer de 530€ a payer et que je n'est pas le droit au chomage n'ayant pas assez d'heure

Par **P.M.**, le **30/08/2010** à **15:32**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous pouvez prouver que l'employeur a reçu vos arrêts-maladie, au moins le premier...
Si l'on vous refuse l'accès à votre poste de travail, je vous conseillerais de le faire constater...

Par **missarcenciel**, le **30/08/2010** à **15:38**

ils on bien eu tout mes arrêts je l'ai est amener en main propre je ne comprends pas cette entreprise qui est bizarre !! ils se passe tellement de chose je voulais pas rester mais je

voulais attendre quand meme mes 6 mois pour le chomage le temps de retrouver un travail.
j'ai 22ans je vis seul et je sais pas comment je vais faire pour payer mon loyer et en plus de ca
mes meubles...

Par **P.M.**, le **30/08/2010** à **16:35**

Cela n'est pas une preuve absolue si vous n'avez pas fait signer une décharge...rnMais pour
l'instant, vous n'êtes pas licenciée et vous devez vous présenter à votre travail...